

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3290240: communauté germanophone

En vigueur au 01/10/2021 (Dernière actualisation de la page 29/10/2021)

Indexation de 2% en 10/2021

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données salariales ci-après sont reprises dans les CCT sectorielles de la sous-commission paritaire officielle (SCP 32902).

Les présents barèmes s'appliquent aux employeurs et aux travailleurs occupés dans les organisations du secteur socio-culturel qui ressortissent à la sous-commission paritaire 329.02 pour le secteur socio-culturel qui sont conventionnées et/ou subventionnées par un ministre de la Communauté germanophone ayant une matière socioculturelle dans ses compétences ainsi que tous les clubs sportifs.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

Le travailleur occupé à temps partiel doit, pour un même travail ou un travail de valeur égale, bénéficier d'une rémunération proportionnelle à celle du travailleur occupé à plein temps, et ce conformément à l'article 9 de la convention collective de travail n°35 du 27 février 1981 concernant certaines dispositions du droit du travail en matière de travail à temps partiel rendue obligatoire par l'arrêté royal du 21 septembre 1981.

ANCIEN NETE	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4.1	Echelon 4.2	Echelon 5	Echelon 6
0	1658.21	1658.21	1667.42	1807.04	2132.21	2329.97	2433.56
1	1721.76	1721.76	1794.07	1938.58	2241.52	2422.22	2552.81
2	1721.76	1721.76	1794.07	1938.58	2241.52	2422.22	2552.81
3	1721.76	1721.76	1823.29	1997.03	2321.01	2489.65	2659.60
4	1721.76	1721.76	1823.29	1997.03	2321.01	2489.65	2659.60
5	1721.76	1721.76	1862.27	2153.97	2400.49	2557.08	2766.40
6	1721.76	1721.76	1946.17	2151.14	2400.49	2557.08	2766.40